

314473

■***

NOTE (BIO COM(78) 187) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A M. LE DIRECTEUR GENERAL DG I
COPIE DG VIII, M. OPITZ

432

~ ■***

REUNION DE LA COMMISSION DU 24 MAI

■-----

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ONT PORTE SUR LES POINTS SUIVANTS :
1. AVANT-PROJET DE BUDGET (1979)

■-----

COMME PREVU, LA COMMISSION A ADOPTE L'AVANT PROJET DE BUDGET QUI
AVAIT FAIT L'OBJET D'UNE PREMIERE LECTURE LA SEMAINE DERNIERE.
ELLE Y A CONSACRE L'ESSENTIEL DE SES TRAVAUX DE HIER. UNE NO-
TE D'INFORMATION TRES COMPLETE, QUI A ETE MISE AU POINT CETTE NUIT,
VOUS EST ENVOYEE PAR EXPRES.

M. TUGENDHAT COMMENTERA LUI-MEME A 12H15 L'ECONOMIE GENERALE DES
PROPOSITIONS DE LA COMMISSION AINSI QUE LES ORIENTATIONS DES PRE-
VISIONS TRIENNALES QUI SERONT DEPOSEES EN MEME TEMPS QUE L'AVANT
PROJET.

2. GRECE/EURATOM

■-----

LA COMMISSION A ADOPTE HIER LA PROPOSITION DE MANDAT DE NEGOCIA-
TION DE LA COMMUNAUTE EN CE QUI CONCERNE L'ADHESION DE LA GRECE
A EURATOM. CE MANDAT CONCERNE LES REPONSES, QUI DE L'AVIS DE LA
COMMISSION, DEVRAIENT ETRE APPORTEES AUX DEMANDES GRECQUES D'AR-
RANGEMENT TRANSITOIRE DANS LE DOMAINE COUVERT PAR CE TRAITE.
CE MANDAT COUVRE NOTAMMENT LE TRAITE EURATOM ET LES ACCORDS CON-
CLUS PAR LA COMMUNAUTE AVEC LES PAYS TIERS.

3. POLITIQUE INDUSTRIELLE

■-----

LA COMMISSION A POURSUIVI LES TRAVAUX QUI AVAIENT ETE LANCES
LORS DE LA COMMISSION DU 10 MAI (VOIR BIO COM(78) 164) A PARTIR
DES DISCUSSIONS DU CONSEIL DES AFFAIRES ETRANGERES DU 2 MAI,
A L'OCCASION DE LA REMISE PAR LA DELEGATION ALLEMANDE D'UN MEMO-
RANDUM SUR 'LE POLITIQUE STRUCTURELLE COMMUNAUTAIRE DE L'INDUS-
TRIE' ET DE LA DECISION PRISE PAR LE CONSEIL DU 2 MAI, DE CONSA-
CRER UN DEBAT A CE SUJET LE 6 JUIN PROCHAIN.

JE VOUS RAPPELLE QUE CES PROBLEMES SERONT EGALEMENT DISCUTES
TANT AU CONSEIL EUROPEEN DE BREME, QU'AU SOMMET ECONOMIQUE
OCCIDENTAL DE BONN. IL FAUT SOULIGNER QU'EN ACCORD AVEC LE
CONSEIL, IL EST CONVENU D'ORGANISER LES DEBATS AUTOUR DE CAS
CONCRETS DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA COMMUNAUTE, TANT SUR
LE PLAN INTERNE (ACHEVEMENT DU MARCHÉ COMMUN, SECTEURS EN CRISE,
POLITIQUES D'AIDES P. EX.) QUE SUR LE PLAN EXTERNE (POLITIQUE
COMMERCIALE, POLITIQUE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT P. EX.)

////

NNNN

326581

■***

4. ENERGIE

■-----
LA COMMISSION A FAIT LE POINT DE LA SITUATION SUR RAPPORT DE M. BRUNNER, NOTAMMENT EN VUE DE LA PREMIERE ECHEANCE QUE REPRESENTA LE CONSEIL DU 30 MAI, MAIS AUSSI DES AUTRES CONSEILS EUROPEENS ET SURTOUT DE ■■■■■■ DU CONSEIL EUROPEEN DE BREME ET DU ■■■■■ SOMMET OCCIDENTAL. M. BRUNNER A RAPPELE LA VOLONTE DE LA PRESIDENCE DANOISE, COMME CELLE DE LA COMMISSION DE RASSEMBLER EN UN ENSEMBLE COHEREN, VOIRE UN 'PAQUET' UN CERTAIN NOMBRE DE MESURES TOUCHANT NOTAMMENT LES SECTEURS SUIVANTS : ECONOMIES D'ENERGIE, SOURCES D'ENERGIE ALTERNATIVES, COMMERCIALISATION DU CHARBON, STABILISATION DES ■CAPACITES DE RAFFINAGE, PAQUET AUQUEL LA COMMISSION SOUHAITE INTEGRER POUR SA PART SA COMMUNICATION SUR LES OBJECTIFS 1985.

5. CONCURRENCE : AIDES A FINALITE SECTORIELLE

■-----
LA COMMISSION A APPROUVE, EN VUE DE SA TRANSMISSION AU CONSEIL, UNE COMMUNICATION SUR SA POLITIQUE DANS LE DOMAINE DES AIDES A FINALITES SECTORIELLE.
CETTE COMMUNICATION FAIT SUITE A UNE DEMANDE DE LA PRESIDENCE DANOISE, QUI AVAIT INVITE LA COMMISSION A PREPARER SUR CETTE QUESTION UN EXPOSE SUSCEPTIBLE DE SERVIR DE BASE A UN ECHANGE DE VUES ENTRE LE CONSEIL ET LA COMMISSION. CETTE DISCUSSION AURA LIEU LORS DU PROCHAIN CONSEIL DES AFFAIRES ETRANGERES DU 6 JUIN. DANS SON EXPOSE, LA COMMISSION SOULIGNE LA RESPONSABILITE QUI LUI EST CONFERE PAR LE TRAITE EN CE QUI CONCERNE LA GESTION DES DISPOSITIONS DUDIT TRAITE RELATIVES AUX AIDES D'ETAT. ELLE ATTIRE L'ATTENTION SUR LA NECESSITE, DANS LA SITUATION ECONOMIQUE DU MOMENT, DE REALISER UNE ADAPTATION ORDONNEE DES STRUCTURES ECONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTE, EN VUE D'ASSURER LEUR VIABILITE A LONG TERME TOUT EN EXPLOITANT LES POSSIBILITES OFFERTES PAR LES DEVELOPPEMENTS ACTUELS DANS L'ECONOMIE MONDIALE. LES AIDES D'ETAT PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME COMPATIBLES AVEC LE MARCHE COMMUN LORSQU'ELLES SONT UTILISEES AVEC MODERATION POUR ■■■ COUVRIR LES COUTS SOCIO-ECONOMIQUES ENTRAINEES PAR DES AMENAGEMENTS QUI, DANS LE CAS CONTRAIRE, NE POURRAIENT PAS ETRE EFFECTUES. CELLES-CI NE DOIVENT PAS SERVIR A SUBVENTIONNER DES STRUCTURES NON VIABLES, NI A COUVRIR DES COUTS D'EXPLOITATION QUI ONT POUR SEUL EFFET DE TRANSFERER LES DIFFICULTES INDUSTRIELLES ET LE CHOMAGE D'UN ETAT MEMBRE A UN AUTRE ET SERAIENT AINSI DE NATURE A PROVOQUER UN MOUVEMENT GENERAL VERS LE PROTECTIONNISME.

■***

AMITIES

MANUEL SANTARELLI COMEUR

NNNN

NNNN